

voie ferrée. Il devait savoir, dès les premiers jours de la session du Parlement, d'après les opinions du Parlement, qu'il ne pouvait pas avoir pour sa compagnie le droit exclusif de construire ce chemin. Les intérêts d'Ontario demandaient que sa compagnie ne fût pas mise de côté ; mais cette compagnie devait agir seulement en commun avec Ontario. Sans qu'il fût nécessaire pour lui de souscrire un seul denier pour les élections ou autres fins, il savait parfaitement bien que les intérêts de Québec devaient être représentés dans toute compagnie de chemin de fer déjà formée, qu'il était le représentant de Québec et aurait toute l'influence de Québec comme tel. Le seul danger était que les mesures politiques passées par le Parlement qui venait d'être prorogé, fussent rejetées à la prochaine session. Il savait que la politique du gouvernement au sujet du chemin de fer du Pacifique avait été fortement combattue par des membres de l'opposition. Il savait encore qu'on avait appuyé par de forts arguments cette proposition que l'entreprise dépasserait nos moyens et nos ressources. C'était donc le seul danger pour ce monsieur. Il désirait s'allier à l'entreprise du chemin de fer du Pacifique, complètement de toutes les lignes ferrées auxquelles il s'intéressait. Et la politique relative au chemin de fer inaugurée par le gouvernement, pouvait être renversée de fond en comble si l'opposition réussissait à gagner les pays.

Il se trouvait donc, pour employer une comparaison, dans la même position quant au support du gouvernement de ce pays dans la politique qu'il avait embrassée, que la grande corporation des fournisseurs de provisions qui sont hostiles au gouvernement actuel parce qu'il a désapprouvé quelques-uns des actes de l'ancienne législation, et qu'ils redoutent une législation hostile dans l'avenir. J'étais d'avis que Sir Hugh Allan avait grand intérêt à voir le gouvernement jouir de la majorité dans le Parlement actuel.

Q.—Vous dites que vous avez reçu une lettre de Sir Hugh Allan dans le cours de votre élection, laquelle parlait d'une souscription de \$25,000 pour fins d'élections ?

R.—Oui, Sir Hugh Allan disait qu'il était prêt à souscrire \$25,000.

Q.—Vous dites que vous n'avez pas cette lettre en votre possession ?

R.—Non, je ne l'ai pas.

Q.—Qu'est-elle devenue ?

R.—Je l'ai détruite, elle aurait pu être volée.

Q.—Cette lettre parlait-elle de conditions mises à la souscription ? R.—Non, nullement.

Q.—Vous rappelez-vous les termes de cette lettre ?

R.—Je ne puis pas la citer littéralement ; je sais seulement qu'elle manifestait la disposition de Sir Hugh de prêter assistance dans l'élection des amis du gouvernement, ou à nos amis de l'Ouest, ou quelque chose d'analogue, en désignant une somme de \$25,000.

Q.—Était-ce là la seule communication reçue de Sir Hugh au sujet des souscriptions ?

R.—C'était là la seule communication. Je n'ai jamais eu de communication personnelle avec Sir Hugh à ce sujet. Sir George Cartier a dû sans doute avoir des communications de ce genre à Montréal.

Q.—Je pense que vous avez dit avoir reçu deux autres sommes de \$10,000 chacune ?

R.—Oui, je dois retracer ma déclaration disant qu'elles venaient de M. Abbott ; les premiers \$10,000 venaient de Sir Hugh Allan, et je ne puis douter que ce ne soit les \$10,000 mentionnées dans la communication de Sir George Cartier. J'ai reçu l'autre somme de M. Abbott ; M. Allan, je pense, était en ce moment à Terre-neuve.

Q.—Ce sont là toutes les sommes ? R.—Oui.

Q.—La souscription de \$25,000 de Sir Hugh était-elle antérieure ou postérieure au 24 août ?

R.—C'était au commencement d'août, je pense. Elle était postérieure à cette date du 24.

Q.—Je vois que dans cette lettre de Sir George Cartier, on parle des termes et des conditions de Sir George Cartier mentionnés dans une lettre du 30 juillet, et que cette mention est répétée dans le post-scriptum. Avez-vous vu cette lettre du 30 juillet ?

R.—Je ne l'avais pas vue avant sa publication. Je l'ai vue depuis.

Q.—En quelles mains est-elle ?

R.—Elle est entre les mains de Sir Hugh Allan. Il doit la produire sans doute. Je suis au courant du contenu de cette lettre ; mais je ne puis pas en donner un compte rendu détaillé.

Q.—C'est à cette lettre que Sir George Cartier fait allusion dans sa lettre et son post-scriptum, n'est-ce pas ? R.—Je le présume.